



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 19 mai 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCACTION	
Date	12/05/2010
Affichage	12/05/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

THEME : PATRIMOINE 2

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA
VILLE DE BRIANÇON (SERVICE
DU PATRIMOINE) ET VISA
TREKKING**

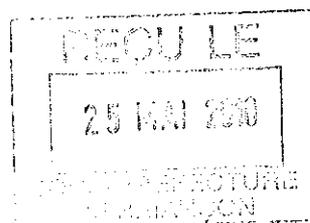
Étaient Présents : DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Étaient Représentés :

POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard
CIRIO Raymond pouvoir à MARCHELLO Marie
GUIGLI Catherine pouvoir à PEYTHIEU Eric
CODURI Laetitia pouvoir à DJEFFAL Mohamed
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

Absents-Excusés : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine, CODURI Laetitia, BRUNET Pascale, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Yvon AIGUIER

Dans le cadre des orientations de la politique de valorisation de Briançon Ville d'art et d'histoire, il est proposé la mise en place d'un circuit de découverte du patrimoine fortifié au départ de Fontchristiane, autour des fortifications du XVIIIème siècle, du Fort des Têtes et de la Communication Y, encadré par un accompagnateur en montagne (AEM), de VISA TREKKING agréé Parc National des Ecrins et agréé Patrimoine fortifié par Briançon ville d'art et d'histoire et un guide conférencier du Service du Patrimoine agréé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Les objectifs principaux sont :

- de permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et patrimoine naturel,
- d'offrir une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- de diversifier les activités estivales
- de sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine militaire.

Une convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver cette proposition.
- D'autoriser le Service du Patrimoine à appliquer les tarifs à partir du 8 juillet 2010.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe, le ou les éventuels avenants à ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 21 MAI 2010

PUBLIÉ LE 21 MAI 2010

NOTIFIÉ LE

CONVENTION

Entre

La Ville de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard Fromm,

d'une part

et

Bureau Montagne VISA TREKKING, regroupement d'Accompagnateur (trice) en montagne, représenté par son gérant Christian Aubert

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Article I : Objet

Dans le cadre des orientations de la politique d'animation de Briançon Ville d'art et d'histoire : mise en place d'un circuit de découverte du patrimoine fortifié au départ de Fontchristiane (Champ de Tir), autour des fortifications du XVIIIème de la Communication Y, du Fort du Randouillet, du Fort Dauphin et visite du Fort des Têtes, encadré par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING agréé Parc national des Ecrins et agréé Patrimoine fortifié par Briançon ville d'art et d'histoire et un guide conférencier du Service Patrimoine agréé par le ministère de la culture et de la communication.

Les objectifs principaux sont :

- de permettre une activité de découverte du patrimoine culturel et patrimoine naturel,
- d'offrir une prestation originale autour du patrimoine fortifié et des fortifications de Vauban inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- de diversifier les activités estivales
- de sensibiliser le public aux notions de protection du patrimoine militaire.

Article II : Modalités

Dates : Les jeudis 08 et 22 juillet et 05 et 19 août 2010

Prise en charge du public au Champ de Tir à 10h

Fin de la visite, retour au Champ de Tir à 16h

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage à assurer :

- l'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING équipé d'une radio HF reliée directement au secours en montagne jusqu'à 24 personnes et deux accompagnateurs en montagne (AEM) au-delà de 24 personnes.

Les tarifs sont :

Plein tarif : 25 €

Tarif réduit : 22 €

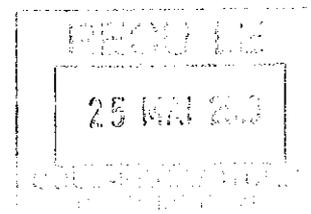
Bénéficiaires : jeunes de 12 à 16 ans – étudiants – demandeurs d'emploi (carte ANPE) – bénéficiaires du RSA – familles nombreuses – carte Pass-Patrimoine – carte d'hôte.

Tarif enfant (8/12 ans) : 18 €

Les sorties sont ouvertes aux enfants de 8 ans et plus

Les tarifs comprennent l'encadrement par un accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING et par le guide conférencier.

La part du service patrimoine retenue pour la prestation du guide conférencier est la suivante : 50 % des encaissements.



Article III : Mises à disposition

La Ville de Briançon met à disposition un guide conférencier pour la durée de la visite sur place. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire. Cette prestation se fera sous la forme d'interventions ponctuelles pendant le circuit et en alternance avec les interventions de l'accompagnateur en montagne (AEM) de VISA TREKKING sur les différentes facettes du patrimoine naturel.

Le Bureau Montagne VISA TREKKING s'engage au respect strict des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux bâtiments classés et à souscrire pour la durée de ses interventions à Briançon une assurance responsabilité civile.

Article IV : Dispositions financières

Une billetterie spécifique éditée par VISA TREKKING sera mise en vente au service du Patrimoine. Les encaissements se feront au plus tard la veille de la sortie avant 17h.

La Ville de Briançon versera, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, sur présentation d'une facture toutes les fins de mois, la somme correspondant au tarif de la sortie moins 50 % multiplié par le nombre de visiteurs ayant suivi la prestation du guide conférencier.

Fait à Briançon, le
(en quatre exemplaires originaux)

Le Gérant de VISA TREKKING

Le Maire de Briançon

Christian AUBERT

Gérard FROMM